

# ALLEGRIA

## ECOLE INTERNATIONALE DE MUSIQUE

Numéro de Siret : 488 226 283 00031 – SARL au capital de 3000 €.

Siège social : 5 rue Greffulhe. 75008 PARIS

contact@ecoledemusiqueallegria.eu / www.ecoledemusiqueallegria.eu

Téléphone : 01 46 37 32 24 / 06 17 77 15 32

**FICHE D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018 – 2019 (septembre à juillet)**

## COURS PARTICULIERS – Neuilly/Seine

NUMERO D'INSCRIPTION : .....

FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS : **120 € TTC**

NOM DE L'ELEVE : ..... PRENOM : .....

Date de Naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : ..... Courriel : .....@.....

Etudes musicales antérieures : Instrument : ..... / Nombre d'années : .....

### Pour les élèves mineurs :

**COORDONNEES DU PERE**

**COORDONNEES DE LA MERE**

Tél. domicile : ..... Tél. domicile : .....

Tél. bureau : ..... Tél. bureau : .....

Tél. portable ..... Tél. portable : .....

Contact pour la facturation : Nom : ..... Téléphone : .....

Via Internet .....@ .....

Voie postale.....

**A Noter :**

- Tout cours non décommandé 24 heures à l'avance est dû dans son intégralité.
- Tout cours décommandé entre 15 jours et 24 heures à l'avance est facturé 20 €.
- Tout cours dispensé en semaine avant 09h00 ou à partir de 20h00 ainsi que les dimanches et les jours fériés est facturé avec un supplément de 10%.

Cours choisi :  Guitare  Violon  Piano  Chant

**Tarif convenu à la suite de l'entretien individuel avec Madame Tachot :**  
..... **TTC / heure**

Lieu des cours : .....

Jour : ..... Heure : .....

## ORGANISATION ET MODALITES DE REGLEMENT DES COURS PARTICULIERS

- Les frais d'inscription annuels de 120 € TTC par élève sont payables par chèque libellé à l'ordre d'Allegria remis avec le dépôt du dossier d'inscription.
- Tous les cours sont planifiés d'un commun accord entre l'élève et le professeur, au minimum 15 jours à l'avance.
- **Tout cours non décommandé plus de 24 heures à l'avance est dû.**
- **Tout cours décommandé entre 15 jours et 24 heures à l'avance est facturé 20 € TTC.**  
**Pour toute annulation de cours, il est indispensable d'en informer le secrétariat par e-mail à l'adresse [contact@coledemusiqueallegria.eu](mailto:contact@coledemusiqueallegria.eu)**
- Le règlement des cours se fait mensuellement à terme échu selon les modalités suivantes :
  - Entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois: envoi par Allegria via internet de la facture relative aux cours dispensés le mois précédent.
  - Le 10 du mois suivant : prélèvement sur votre compte bancaire.

***Merci de remplir obligatoirement le mandat de prélèvement SEPA joint et de fournir un RIB.***

***Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs et des conditions de fonctionnement ci-dessus et m'engage à les respecter.***

Date.....

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

***Pour nous aider à mieux répondre à vos besoins, nous vous remercions de compléter les questions suivantes :***

- Etes-vous intéressé par les ateliers pendant les vacances scolaires ?
- Si oui, lesquels ?
- Comment avez-vous connu Allegria ?
- Autres remarques et suggestions :